

Pour affichage et diffusion

MAUVAISE QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC VILLAGE LA PENNE

Commune de LA PENNE

Information des usagers

La sécheresse persistant actuellement provoque des modifications dans la nature de l'eau distribuée dans votre commune : un taux élevé en sulfates a été mis en évidence.

Les sulfates présents dans les aliments et l'eau constituent l'apport en soufre, élément nécessaire pour le bon fonctionnement de l'organisme (composant de nombreuses protéines notamment).

Cependant, à dose élevée, les sulfates peuvent avoir un effet laxatif. La consommation de l'eau est par conséquent actuellement déconseillée pour les personnes sensibles à la déshydratation causée par la diarrhée telles que : les enfants en bas âge, les femmes enceintes, les personnes âgées ou présentant des pathologies chroniques (cardiaques par exemple).

C'est pourquoi, **il est nécessaire de prendre les mesures suivantes pour les enfants en bas âge, les femmes enceintes et les personnes fragiles :**

- Pour la **boisson**, les **glaçons**, et la **préparation des biberons**, ne doivent être utilisées que des eaux embouteillées (qu'il convient d'utiliser rapidement après ouverture).
- Pour les **autres usages** (lavage des dents, préparation des aliments, lavage des légumes crus, toilette corporelle, linge, vaisselle\ WC, lavage des sols), l'eau du robinet peut être utilisée.
- En cas de doute pour l'abreuvement des animaux domestiques ou d'élevage, le vétérinaire habituel est seul compétent pour déterminer d'éventuelles précautions.

J'attire votre attention sur le risque qu'il y aurait à utiliser une eau de source, de fontaine

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège : 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03

Tél 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40

<https://www.paca.ars.sante.fr/>



ou de puits non contrôlée, dont la pollution pourrait être beaucoup plus grave que celle du réseau public.

La collectivité étudie les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau. Elle vous tiendra informés de l'évolution de cette affaire et, en particulier, elle vous signalera le retour à une situation sans risque pour la santé.

CES CONSIGNES DOIVENT ETRE STRICTEMENT RESPECTEES JUSQU'A NOUVEL AVIS DE L'ARS.